



L'ACTUALITÉ

LE BTP, PARADIS DU TRAVAIL AU NOIR ET DE LA FRAUDE AU TRAVAIL DÉTACHÉ ?

Le secteur du BTP demeure l'un des plus touchés tant par le travail non déclaré que par les détachements frauduleux de personnel.



Le COE recommande d'agir sur les causes : baisse des charges, réduction de la TVA, aides financières à ceux qui franchissent le pas de l'entrepreneuriat..."

2 à 3%

C'est la part que représenterait le travail au noir dans la masse salariale totale en France.

C'est le constat que le Conseil d'Orientation pour l'Emploi a bien été obligé de faire lors de sa dernière réunion.

Les redressements opérés par les Urssaf au titre du travail au noir ont augmenté de 85 % en 5 ans, passant de 291 millions d'euros à 541 millions entre 2013 et 2017. La plus grande partie de ces redressements portent sur la dissimulation d'emplois salariés (84 %), la dissimulation d'activité étant l'autre motif, qu'il s'agisse de minoration d'heures travaillées ou d'absence totale de déclaration de revenus.

Même si le Conseil d'Orientation pour l'Emploi ne parvient pas à mesurer exactement le poids du travail au noir, il estime qu'il touche environ deux millions et demi de personnes, principalement des chômeurs, indépendants et salariés en CDD. Le COE souligne que le développement du travail dissimulé résulte surtout de l'explosion des faux statuts. Et de relever que « le développement très fort et rapide du régime du micro-entrepreneur a remis au premier plan les pratiques de fraudes au statut ». Nous ne disons pas autre chose depuis des années...

S'ajoutent à ce phénomène les fraudes au détachement de personnel. Ces fraudes se sont multipliées de manière considérable, notamment par l'intermédiaire des sociétés d'intérim ou par des montages de plus en plus élaborés de sociétés « écran ». La sous-traitance en cascade y contribue également. Tous ces constats, nous les faisons

également depuis des années ! Le COE recommande d'agir sur toutes les raisons qui conduisent à ces fraudes, à commencer par le poids des prélèvements fiscaux et sociaux qu'il faut baisser, et par le montant de la TVA qui doit rester attractif. Un taux de 20 % sur la réalisation de travaux de bâtiment est, de toute évidence, très rebutant alors qu'un taux à 5,5 % est tout à fait encourageant ! Pourquoi faut-il répéter encore et toujours ces lapalissades ?

Le COE suggère également de soutenir financièrement les chômeurs qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat. Il invite à agir pour limiter les conséquences d'un trop grand libéralisme aux frontières. Ainsi, il recommande d'augmenter le nombre de contrôles, de mieux les cibler et d'instaurer une meilleure coordination entre les intervenants tout en renforçant les sanctions. C'est aussi ce que nous revendiquons depuis fort longtemps !

On notera à cet égard que la révision de la Directive européenne sur le travail détaché a abouti, notamment, à un nouveau Règlement européen (qui pose le principe « à travail égal, salaire égal ») qu'une ordonnance transpose en droit Français à compter du 30 juillet 2020. Elle prévoit en particulier un accroissement des obligations de transparence du détachement de salariés intérimaires, de nouveaux motifs de sanctions et une augmentation des moyens de l'Inspection du travail.



COMMUNICATION

3 NOUVELLES CONFÉRENCES DE PRESSE DES PRÉSIDENTS D'UNA

Juste avant les Journées Professionnelles de la Construction de Nice, et comme l'avaient fait il y a quinze jours 4 premiers Présidents d'UNA, Dominique Métayer et Éric Le Devéhat ont reçu les journalistes le 28, Bruno Gal en a fait autant le 2 avril et Jean-Marc Desmedt a conclu cette série le 3 avril.

Les Présidents des UNA Maçonnerie Carrelage et Métiers de la Pierre avaient choisi de s'adresser ensemble à la presse pour présenter leurs grands sujets du moment. Dominique Métayer a commencé par rappeler l'implication de l'UNA dans la normalisation et l'écriture des règles de l'art de la profession ainsi que dans la rénovation des CAP « Carreleur Mosaïste » et « Constructeur d'ouvrages en béton armé », la mise en application de ces deux CAP étant programmée pour la rentrée 2019. Enfin, il a souligné l'importance des marchés du patrimoine, élément important du champ économique et de la promotion des entreprises et de leur savoir-faire.

Il a été rejoint en cela par Éric Le Devéhat qui a rappelé, de son côté, les efforts que l'UNA déploie depuis des années pour promouvoir la construction massive en pierre naturelle. Le Président de l'UNA Métiers de la Pierre a également évoqué tous les travaux techniques menés par l'UNA avec le Centre Technique des Matériaux Naturels de Construction notamment. Enfin, il a souligné les actions que l'UNA conduit pour soutenir l'activité de marbrerie funéraire, en élaborant notamment des guides pratiques.

Au nom de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage, Bruno Gal a présenté les sujets qui intéressent aujourd'hui les couvreurs (la révision du DTU « Couvertures en ardoises », les outillages, les formations) ainsi que, pour les plombiers chauffagistes, la question de l'étiquetage des chaudières d'une part, et la réglementation gaz d'autre part. Il a surtout insisté sur la nouvelle offre « Pack Chaudières Facilipass » (voir notre numéro 994 du 15 mars). Pour présenter cette offre, il était accompagné du Président confédéral et du Président de Butagaz ainsi que des représentants des partenaires industriels de l'offre : BDR Thermea, Atlantic et Viessmann.

Enfin, pour sa part, le Président de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement a souligné le volume de travail important que représente la normalisation pour son UNA et rappelé les travaux en cours. Il a fait état de la participation de l'UNA à plusieurs études concernant les structures, la menuiserie et plus largement le bois (poussières, outils BIM, traitement du bois, etc). Il a conclu sa conférence de presse en abordant les questions de formation et, en particulier, la révision des référentiels de CAP et le lancement de l'étude prospective sur les métiers du bois.

GOUVERNEMENT

→ RÉFORME DES RETRAITES, OU COMMENT LEVER LES TABOUS LES UNS APRÈS LES AUTRES...

Il n'est pas au bout de ses peines le Haut-Commissaire en charge de la réforme des retraites ! Et les ministres ne font rien pour lui simplifier la tâche, en lâchant une bombe par-ci par-là...

La Ministre des Solidarités a, en effet, enclenché la polémique en annonçant qu'il serait sans doute nécessaire de reporter l'âge de départ

légal à la retraite ou bien d'allonger la durée du travail, ce qui revient à peu près au même. Mme Buzyn a aussitôt été rappelée à l'ordre par le Premier ministre, pas mécontent toutefois que sa ministre ait lancé un ballon d'essai dans l'opinion...

Et le Ministre des Comptes publics d'ajouter dans la foulée que la proposition de sa collègue méritait d'être étudiée. « Il ne sera pas possible de financer les propositions du Grand débat sans toucher à la dépense sociale qui est composée en grande partie des retraites ». S'il avait voulu jeter de l'huile sur le feu, il n'aurait pas fait mieux !

Evidemment, ces déclarations ont suscité la colère des organisations de salariés qui arborent désormais une méfiance vis-à-vis des projets de réforme du Gouvernement. Le Haut-Commissaire, Jean-Paul Delevoye, s'échine toutefois à affirmer qu'il n'est pas question de remettre en cause le seuil actuel de 62 ans mais admet toutefois que la question pourra se poser lorsque le sujet de la dépendance viendra sur la table, à l'automne. Autrement dit, la Ministre des Solidarités a pêché « par précipitation » en annonçant une mauvaise nouvelle avant l'heure... l'automne promet d'être chaud !

RÉSEAU



→ RHÔNE : LA CAPEB RÉUNIT L'ENSEMBLE DE SES UNIONS PROFESSIONNELLES

La CAPEB du Rhône était constituée en union de syndicats professionnels indépendants. À l'unanimité, ces syndicats ont décidé de fusionner pour devenir les unions professionnelles de la CAPEB Rhône et Grand Lyon. Un travail patient de 4 années ! Bravo à ceux qui ont patiemment œuvré en ce sens !

→ TRAVAIL DÉTACHÉ : LA CAPEB HÉRAULT GAGNE SON PROCÈS

La CAPEB Hérault s'était portée partie civile depuis plus d'un an dans un dossier de travail détaché mettant en cause 2 entreprises portugaises et leurs filiales Françaises.

La DIRECCTE et la préfecture avaient, en effet, effectué des contrôles sur plusieurs chantiers de promotion immobilière en 2017 sur Montpellier, relevant de très nombreuses infractions.

Le tribunal a déclaré les 2 gérants coupables, les condamnant à 10 mois d'emprisonnement avec sursis et à des amendes de 100 000 et 300 000 €.

La juridiction a, en outre, ordonné la diffusion de la condamnation sur le site internet de la Direccte.

La juridiction a accueilli la constitution de partie civile de la CAPEB 34 et l'a déclarée recevable. Elle lui a alloué la somme de 8000 euros à titre de dommages et intérêts outre la somme de 1000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Aucun appel n'apparaît avoir été interjeté à ce jour.

Voilà un exemple qui doit conduire à ne pas hésiter à ester en justice pour empêcher les fraudeurs au détachement à continuer leurs pratiques inacceptables qui pénalisent sévèrement les entreprises artisanales du bâtiment.

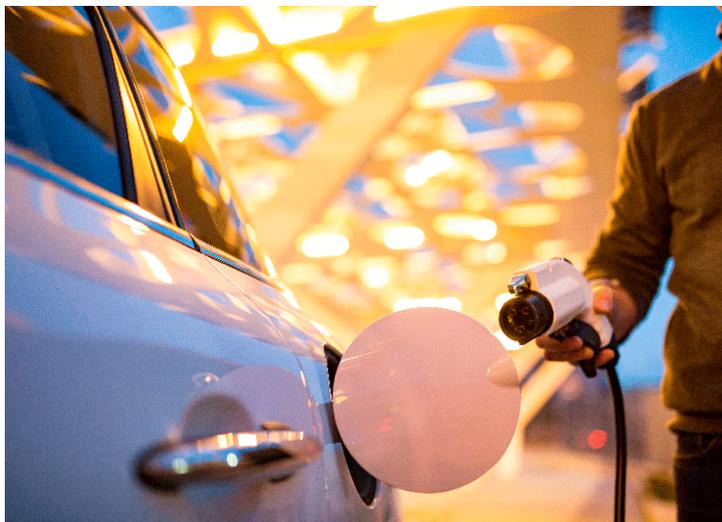
2 500 €

EST LE MONTANT MAXIMUM
DE LA PRIME DE CONVERSION POUR
LES VÉHICULES PROFESSIONNELS

ÉCONOMIE

→ UNE PRIME À LA CONVERSION LIMITÉE POUR LES PROFESSIONNELS

Le coût du carburant a mis le feu aux poudres l'an dernier et les revendications des Gilets jaunes ont eu pour effet de booster les dispositifs de primes à la reconversion des véhicules. Et fort heureusement, pour une fois, les professionnels n'ont pas été oubliés ! Ainsi, depuis le début de l'année, les chefs d'entreprise peuvent reléguer leurs vieux véhicules et bénéficier d'une prime jusqu'à 2 500 € pour en acheter de plus récents. Pour en profiter, il faut se débarrasser d'un diesel immatriculé avant 1997 ou d'une essence datant d'avant 2001 et il faut acheter un véhicule électrique neuf ou hybride rechargeable. L'occasion, sous condition d'émission de CO₂, permet de percevoir une prime de 1 000 €. Mais ces petits avantages ne peuvent intéresser que les chefs d'entreprise qui ne disposent que d'un véhicule à changer car, en effet, la prime ne peut être utilisée qu'une seule fois... les entreprises artisanales du bâtiment qui disposent d'une flotte de véhicules ne pourront donc pas en profiter pleinement.



→ COUP DE POUCE ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : LES OFFRES DE TOTAL ET D'EDF

Deux des partenaires de la CAPEB ont décidé de s'engager dans le dispositif « coup de pouce économies d'énergie » pour la période 2019-2020. EDF s'engage sur le chauffage tandis que Total s'engage sur le chauffage et l'isolation. Le Coup de pouce chauffage porte sur le remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz autre qu'à condensation, par une chaudière biomasse ou une chaudière gaz à très haute performance

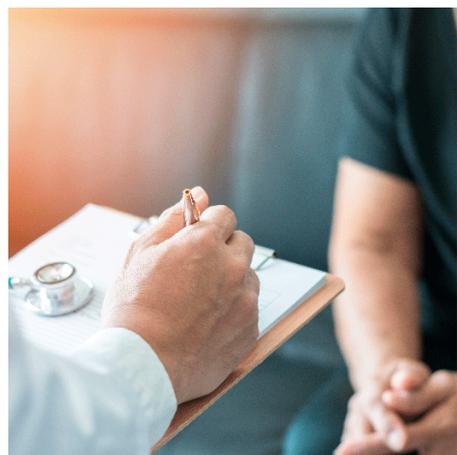
énergétique, un système solaire combiné, une PAC hybride ou une PAC eau/eau ou air/eau. Total y ajoute le raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération s'il s'agit du remplacement d'une chaudière collective. Dans les deux cas, le dispositif concerne également le remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par un appareil au bois (sous conditions de performances énergétiques).

Selon l'équipement installé et le revenu du bénéficiaire, les primes vont de 450 € à 4 000 € chez Total et de 600 € à 5 500 € chez EDF. Total complète cette offre avec un « coup de pouce Isolation » qui concerne l'isolation des combles, des toitures et des planchers bas (c'est-à-dire ceux situés sur un sous-sol non chauffé, sur un vide sanitaire ou sur un passage ouvert). Les primes vont alors de 10 €/m² à 30 €/m² selon les lieux isolés et les revenus des clients.

SOCIAL

→ SANTÉ AU TRAVAIL : LA RÉFORME AU PAS DE CHARGE !

Les réunions préparatoires à la réforme de la santé au travail se succèdent au rythme d'une par semaine. Le dernier Comité d'Orientation des Conditions de Travail a ainsi été entièrement consacré au sujet.



À cette occasion, les organisations de salariés ont fait front. Toutes ont signé un courrier commun aux ministres concernées (Travail et Santé) pour montrer leur détermination à exister dans cette réforme, demandant d'abord un élargissement des thèmes proposés par le Gouvernement.

En l'occurrence, elles souhaitent que la qualité du travail lui-même fasse partie intégrante de la réflexion, que tous les dirigeants et managers soient sensibilisés à la prévention, que tous les acteurs de la santé au travail soient coordonnés et enfin que les expositions aux risques soient traçables. Elles veulent également que les excédents de la branche AT/MP soient consacrés au financement de la prévention et non pas prélevés par l'État pour financer le déficit de l'assurance maladie, ce sur quoi nous ne pouvons qu'être d'accord !

Les échanges au sein du COCT doivent se prolonger pendant trois mois avant que

le Gouvernement établisse un document d'orientation à partir duquel s'engageront des concertations, et peut-être des négociations.

Ces orientations gouvernementales reposeront sur au moins deux rapports : le rapport Lecocq (qui prévoit notamment la création d'une grande agence nationale de la santé au travail à l'instar de « France Compétences » pour la formation) et le rapport Seiller-Outrec qui formule quelques propositions fortes dans le but d'enrayer l'explosion des arrêts de travail.

Depuis l'implication de l'employeur par un taux de cotisation d'assurance maladie modulé par rapport au nombre d'arrêts de travail dans l'entreprise, en passant par le déploiement du télétravail « pour raison de santé » délivré par le médecin traitant et validé par l'employeur, sans oublier la refonte des règles liées au jour de carence et aux indemnités journalières, ces propositions ne manqueront pas de susciter bien des débats dans les semaines à venir !

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

EBC

Le Président de la CAPEB participait mardi au Conseil d'administration de notre association européenne EBC. Au cours de cette réunion, qui se tenait au sein du CESE européen, il a été question de la diffusion du manifeste réalisé par EBC pour les élections européennes, d'arrêter une position pour lutter contre les retards de paiement et de faire le point sur les initiatives communes avec les acteurs européens de la construction sur le système européen de normalisation, l'économie circulaire, les perspectives de la construction en 2020 et les priorités numériques en Europe. Figurait également à l'ordre du jour un point sur la sécurité anti-incendie dans la construction. Enfin, le Conseil d'administration a dressé un bilan des actions menées par EBC concernant la coordination des systèmes de sécurité sociale, l'autorité européenne du travail et les tachygraphes et temps de conduite.

PRESSE

Avec le Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage, Bruno Gal, et le Président de Butagaz, Emmanuel Trivin, Patrick Liébus a présenté mardi à la presse le Pack Chaudière Facilipass et a signé à cette occasion le partenariat qui permet de développer cette offre.



RÉSEAU

Le Président confédéral était mercredi soir à Chaumont où il a pu échanger avec le Conseil d'administration de la CAPEB Haute-Marne. Il a accueilli jeudi le nouveau Président de la CAPEB Hérault pour une journée d'intégration au sein du Réseau. Une occasion de rappeler quelques fondamentaux du syndicalisme et d'expliquer le travail réalisé au niveau confédéral, tant à la Présidence, qu'au Secrétariat général et au sein des pôles de la Confédération.

"FAIRE"

Le Président de la CAPEB a signé jeudi matin la charte d'engagement relative à l'utilisation de la signature commune de la rénovation des bâtiments, intitulée "FAIRE", en présence de François de Ruy, Ministre de l'Écologie, de Julien Denormandie, Ministre du Logement, du Président de l'ADEME et du Président du Plan Bâtiment Durable. À cette occasion, Patrick Liébus a rappelé que les artisans sont des acteurs importants et incontournables de la rénovation énergétique des bâtiments et qu'à ce titre, ils appuient toutes démarches susceptibles de faciliter le déclenchement de travaux et l'accompagnement des ménages, et ce, d'autant plus quand elles associent l'ensemble des acteurs de la filière, ce qui est le cas de "FAIRE".



Enfin, il a réaffirmé les engagements de la CAPEB en faveur de la montée en compétences des professionnels et de valorisation des entreprises engagées dans la performance énergétique des bâtiments, citant bien sûr la qualification ECO Artisan.

U2P

Le Bureau de l'U2P s'est réuni ce 4 avril. Il est bien évidemment revenu sur l'OPCO de la proximité, qui vient d'être agréé par le Ministère du Travail comme les 10 autres OPCO, dont celui de la Construction. À noter que l'U2P et la CPME n'ont pas encore trouvé d'accord concernant la nomination du directeur de leur nouvel OPCO. D'autre part, le Bureau de l'U2P a analysé longuement la situation du FAFCEA ainsi que les propositions faites par le gouvernement pour y remédier. Nous ne manquerons pas, bien évidemment, de vous tenir informés de toutes évolutions concernant la question cruciale de la formation des chefs d'entreprise.

MÉTIERS D'ART

Le Président Liébus avait prévu d'intervenir, ce samedi 6 avril, aux journées européennes des métiers d'art avec le Préfet de région Pascal Mailhos et le Président des Républicains Laurent Wauquiez.

(Suite de la p. 1)

Le Règlement instaure l'Autorité Européenne du Travail pour permettre une coopération entre les États dans la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement. Cette nouvelle Autorité répond en cela que très imparfaitement, malheureusement, à nos demandes répétées, d'une part parce qu'elle ne sera opérationnelle que dans quelques mois, et d'autre part, parce qu'elle ne disposera d'aucun moyen coercitif. Enfin, dernier élément essentiel dans cette lutte : la révision des règlements de sécurité sociale afin de coordonner les pratiques entre les États membres et d'éviter le fameux « dumping social » qui génère la

concurrence déloyale dont sont victimes nos entreprises. On notera, pour finir, que le sujet continue de mobiliser en France, et c'est une très bonne chose. Ainsi, le groupe France Insoumise a déposé une proposition de loi (pour laquelle la CAPEB avait été auditionnée) visant à interdire le travail détaché sur le territoire national. Cette initiative n'avait, certes, aucune chance d'aboutir mais elle a eu le mérite de reposer clairement le problème et de montrer qu'il est loin d'être résolu. La CAPEB, pour sa part, ne lâche rien et continue son lobbying pour faire reculer ce fléau.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019